



MONTSAUCHE-LES SETTONS COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUIN 2019

Date de la convocation: 04 juin 2019

Nombre de membres: en exercice: 15 présents: 10 pouvoir: 1 absents : 5

Étaient présents : Mme LECLERCQ, Mmes GASPARD, BOUCHE-PILLON, GOUSSOT, LECORDIER ; MM. GIRARD, MORIZOT, BOUCHER, GOBET et SOMMERING formant la majorité des membres en exercice.

Étaient excusés : Mme BOTTON
M.VACHER a donné pouvoir à Madame GOUSSOT

Étaient absents Mme BOUCHET ; MM. ADJARPASIC et KORAL.

Mme GOUSSOT a été nommée secrétaire.

Le quorum étant atteint, Madame le Maire ouvre la séance à 20h05; le Conseil Municipal pourra valablement délibérer.

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 11 avril 2019 est approuvé à l'unanimité.

- **Date du repas du Conseil Municipal et du personnel communal** :

Bien que ce dernier a lieu habituellement en juin, le Conseil approuve son report au moins de septembre prochain.

- **Aménagement du camping de la Baie de la Faye** :

Dans le cadre de la signature du contrat de station, l'aménagement du camping de la Baie de la Faye va faire l'objet d'une étude du 1er août au 31 octobre 2019. Cette étude aura pour objectif, d'une part, d'apporter une partie de réponse pour l'accueil des camping-cars suite aux travaux effectués dans la Baie des Ragondins, et, d'autre part, d'évaluer et chiffrer les travaux de rénovation nécessaires prioritairement aux sanitaires et au bureau d'accueil.

Cette étude sera financée à hauteur de 80% et débouchera sur un projet échelonné sur plusieurs années.

Le Conseil Municipal approuve ce projet d'étude.

Réhabilitation du réservoir de la Baie de la Faye : l'entreprise MOIGEON est la mieux disante que la consultation des travaux concernant l'étanchéité du regard et les travaux y afférant. Le montant total est de 44 312,80€ H.T. qui incombe au budget eau. La DETR est accordée pour un montant de 11 820,00€, il restera donc à la charge de la commune un montant de 32 492,80€ H.T.

- **Camping de la Baie de la Faye (permanence du bureau d'accueil et tarifs)** :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le camping sera tenu cet été par Madame Marie LABOURET, qui était déjà en poste l'année passée, et par son fils, Monsieur Nicolas LABOURET, en mi-temps.

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que beaucoup d'emplacements sont pris en « garage mort » ce qui engendre une perte de revenus pour la commune. Une augmentation des tarifs pour juillet et août est proposée à 5€ pour le garage mort et à 5€ pour la nuitée par personne.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'augmentation à 5€ pour le garage mort mais rejette l'augmentation à 5€ pour la nuitée par personne. Le tarif est maintenu à 4€.

- **Baignade surveillée (embauche des surveillants de baignade) :**

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal que dans le cadre du Label Pavillon Bleu, la commune a recruté MM. THERRY Tom et VERRIER Nathan, en tant qu'éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives, pour surveiller la plage de la Presqu'île du 08/07/2019 au 26/08/2019.

Compte-tenu de la proximité de la plage, il convient de les héberger et de les nourrir sur le site de la Pagode.

La base ACTIVITAL a proposé de loger gracieusement les deux éducateurs.

La commune de Montsauche-les Settons s'engage à rembourser les frais forfaitaires de nourriture à l'association ACTIVITAL, à hauteur de 1500.00€.

Les autres utilisateurs de la Presqu'île participeront également aux frais engendrés.

Où l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte et l'autorise à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

- **Infos sur les gendarmes réservistes et délibération pour la prise en charge de leurs repas :**

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal qu'afin d'assurer la mission de sécurité et tranquillité de la commune, il est nécessaire d'accueillir de nouveau cette année des gendarmes réservistes.

Ces derniers seront au nombre de cinq et se relayeront du 13 juillet 2019 au 15 août 2019. Ils seront logés dans le bâtiment de l'ancienne perception.

Madame le Maire propose que la commune prenne en charge leurs repas pour un montant ne pouvant excéder 1300.00€ pour la totalité du séjour.

Où l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte et l'autorise à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

- **Choix de l'organisme bancaire pour l'emprunt de la Maison Baroin et avancement du projet :**

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal des dernières propositions faites par Monsieur PERRIN, architecte retenu pour la création de la Maison Intergénérationnelle et informe le Conseil Municipal que se tiendra le 21 juin prochain une réunion d'Avant Projet Définitif (A.V.P.) réunissant tous les acteurs du projet. Les suites de cette réunion seront présentées lors de la Réunion Publique du 25 juin prochain.

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il est par conséquent nécessaire de faire des demandes de prêts pour financer les travaux de la création d'une maison intergénérationnelle. Dans un premier temps, la somme de 300 000,00€ doit être empruntée.

Trois banques ont été contactées et ont fait les propositions suivantes :

	CREDIT MUTUEL		CREDIT AGRICOLE		CAISSE D'EPARGNE	
Montant emprunté	300 000,00 €					
Taux	1,69%	1,85%	1,14%	1,25%	1,62%	1,79%
Durée	20 ans	25 ans	20 ans	25 ans	20 ans	25 ans
Trimestrialités	4 427,22 €	3 753,85 €	4 194,97 €	3 493,60 €	4 397,77 €	3 727,74 €
frais de dossier	300 €		300 €		0,20%	

Ouï l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- adopte les propositions du Crédit Agricole au taux fixe de 1,25% sur 25 ans pour les travaux d'une maison intergénérationnelle du fait du taux d'emprunt moins élevé et qu'il s'agit d'une agence locale,
- et autorise Madame le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

• **Reprise de fonctions d'un agent technique aux écoles pour la rentrée de septembre** :

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal qu'un agent technique aux écoles reprendra ses fonctions à partir du 1^{er} septembre prochain suite à une mise à disposition pour convenance personnelle. L'agent contractuel embauché pour la remplacer cessera donc ses fonctions au 31 août 2019.

Madame le Maire présente ensuite au Conseil Municipal le suivi du personnel communal et lui fait part que le Contrat Unique d'Insertion (C.U.I) passé avec un agent technique se termine le 30 juin 2019.

Madame le Maire propose de garder cet agent au sein de la commune et de proroger son contrat pour une année.

Ouï l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la prolongation de ce contrat pour une année.

• **Réunion publique le 25 juin 2019** :

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal que se tiendra le 25 juin prochain une Réunion publique sur le site de la Maison Intergénérationnelle (ex Maison Baroin). Le programme est le suivant :

- Avancée du projet de la Maison Intergénérationnelle et projet de jardin public
- Nom des rues
- Rencontres et présentation des nouveaux habitants
- Présentation des nouveaux services

A 20 heures se tiendra un dépôt de gerbe au Monument aux morts afin de commémorer l'Incendie de Montsauche-les Settons.

• **Questions diverses** :

- La proposition de Plan Local d'Urbanisme intercommunal (P.L.U.i) devait passer par le bureau d'études BIOS afin de procéder à l'évaluation environnemental du P.L.U.i.. Un questionnaire envoyé par le BIOS doit être complété et retourné par chaque commune participante.
- Madame le Maire présente au Conseil Municipal un devis pour la pose de 6 panneaux aux abords du Lac des Settons afin d'indiquer les différents commerces. Ouï l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le devis de la société Idéa Publicité située à Avallon pour un montant de 3193.20€T.T.C.
- Madame le Maire présente au Conseil Municipal un devis pour la création d'une rampe Personne à Mobilité Réduite (P.M.R) à l'Eglise fait par la société 2GM-Morvan à Saulieu pour un montant de 4404,50€ H.T. financé à 30% par la D.E.T.R.. Ouï l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le devis de la société 2GM-Morvan.
- Madame le Maire fait part au Conseil Municipal que les gouttières de la Z.A.C. de Nataloup sont détériorées et présente un devis des Etablissements Marchand de Montsauche-les Settons pour un montant de 13 267.25€ H.T. Madame le Maire propose de d'utiliser la Dotation Cantonale d'Equipement (D.C.E.) 2019 d'un montant de 11 372.00€ à cette fin. Ouï l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le devis des Etablissements Marchand et l'utilisation de la D.C.E. pour cette dépense.
- Madame le Maire fait part au Conseil Municipal que, malgré la hausse du versement du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (F.P.I.C), la commune percevra le même montant que l'année dernière. La baisse sera prise en charge par la

Communauté de Communes Morvan Sommets et Grands Lacs.

Les différents points de l'ordre du jour ayant été traités, Madame le Maire invite les conseillers et les habitants à intervenir s'ils le souhaitent.

- Monsieur Jean-Pierre GIRARD informe le Conseil Municipal qu'un habitant de la commune souhaite acheter pour pièces l'ancien camion des agents municipaux pour un montant de 500,00€. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte.
- Madame le Maire indique à l'assemblée que suite à l'annonce du nouveau montant de la redevance pour l'Occupation Temporaire du domaine public, une réunion aura lieu entre les commerçants et les services de la Sous-Préfecture afin d'étudier le sujet.
- Madame le Maire informe l'assemblée que la Commune de Planches travaille sur un projet de panneaux photovoltaïques qui dépasseraient sur quelques terrains de la commune.
- Monsieur Alain MORIZOT informe que lors du conseil d'Administration du collège de Montsauche-les Settons a été évoqué le mécontentement des parents d'élèves suite à la baisse des heures attribuées aux professeurs.
- Deux demandes d'inscriptions d'élèves venant de l'école de la commune de Saint-Brisson ont été reçues. Une réunion avec l'Inspection Académique aura lieu le 21 juin prochain pour étudier le problème.
- Un des habitants demande le coût de l'éclairage public et si la durée d'éclairage ne pourrait pas être diminuée. Madame le Maire indique que la personne référente au SIEEEN vient à Montsauche-les Settons le 19 juin prochain et qu'il lui sera demandé un bilan de l'éclairage de la commune.

Séance levée à 21 heures 55



LECLERCQ Marie